

**Rapport relatif à la prise en considération de la motion de M. José Espinosa (UDC)
« Zone 51 ? Non, zone 30 La Tour-de-Peilz. ».**

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée pour l'étude de la prise en considération de la motion et son renvoi à la Municipalité était composée de la façon suivante :

Mesdames Véronique Ansermet
 Christine Hausherr de Maddalena
 Brigitte Fahrni Chiusano, présidente
Messieurs José Espinosa
 Jean-Wilfrid Fils-Aimé
 Dominique Vaucoret (en remplacement de Mme Rachel Descloux)
 Gilbert Vernez

La Commission s'est réunie le mercredi 25 août 2021, à 19h30, à la salle 2 de la Maison de Commune, en présence de :

- Madame Elise Kaiser, Municipale, et
- Monsieur Christophe Authier, Chef de service

La Commission remercie Madame Kaiser et Monsieur Authier pour leur présence, la qualité de leur présentation et les réponses apportées aux commissaires.

Objet de la Motion

La motion de Monsieur José Espinosa intitulée « Zone 51 ? Non, zone 30 La Tour-de-Peilz » demande à la Municipalité de faire une étude pour créer des nouvelles zones 30 dans notre Commune et en particulier dans la zone Chemin de Béranges /Chemin des Vignes / Chemin des Buleses / Chemin du Crotton, zone où la population a fortement augmenté ces dernières années.

Préambule

Monsieur Authier présente à la Commission un exposé très complet de la situation, portant principalement sur les points suivants :

- présentation de l'état du réseau routier existant (routes cantonales, routes communales et tronçons nécessitant un assainissement contre le bruit en vertu de l'ordonnance sur la protection contre le bruit - OPB), ainsi que de la distribution géographique actuelle des zones 30 dans la Commune ;
- présentation du plan d'assainissement en cours ;
- rappel des bases de planification actuelles résultant du Plan Directeur Communal (PDCom) ;
- information sur l'existence d'une étude sur les cheminements pour la mobilité douce dans la Commune réalisée en 2019 par le bureau d'études « team+ » ;

- intégration des divers moyens mis à disposition du Service de l'Urbanisme pour répondre de manière ponctuelle, avec l'appui de Police Riviera, à l'ensemble des problématiques pour les projets d'assainissement, la rénovation des rues et la coordination avec les Services Industriels.

Aujourd'hui, la Municipalité constate que pour pouvoir prendre en compte l'ensemble des critères de planification, il est nécessaire qu'elle dispose d'un outil global de planification de la mobilité sous toutes ses formes. Pour ce faire, un Plan Directeur de Mobilité, qui permettrait notamment de répondre à la présente motion, est actuellement en cours d'élaboration auprès du Service de l'Urbanisme. Le bureau d'études « team+ » devrait en outre être mandaté pour compléter l'étude précitée, réalisée en 2019.

Madame la Municipale informe les commissaires que la Municipalité est favorable à la prise en considération de cette motion, notamment en raison du fait que celle-ci va tout à fait dans le sens des études et projets actuellement en cours auprès du Service de l'Urbanisme.

Discussion – délibération

L'ensemble des commissaires salue la qualité de la présentation qui leur a été faite.

Les commissaires relèvent unanimement que la Commune connaît des problèmes de nuisances sonores dus à certains véhicules, ainsi que des problèmes de vitesse excessive sur certains tronçons. Néanmoins, sur la base de la présentation qui leur a été faite, les commissaires constatent avec satisfaction que les démarches pour l'élaboration d'un plan d'assainissement sont déjà très avancées.

Un-e commissaire émet le vœu que l'étude complémentaire dont il est question ci-dessus intègre et s'assure de la participation des différents usagers de la route selon leur mode de transport respectif et qu'ainsi, les besoins de tous soient pris en considération.

Un-e commissaire estime pour sa part qu'au vu de l'avancement des études déjà réalisées par la Municipalité et par le Service de l'Urbanisme, la présente motion n'apportera rien de plus à ce qui est déjà entrepris, si ce n'est une charge de travail supplémentaire pour l'administration communale.

Conclusion

C'est donc par 6 (six) voix pour et 1 (une) abstention que la commission chargée d'étudier la prise en considération la motion de Monsieur José Espinosa intitulée « Zone 51 ? Non, zone 30 La Tour-de-Peilz » vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter la prise en considération de cette motion et d'accepter son renvoi à la Municipalité.

La Tour-de-Peilz, le 30 août 2021

Au nom de la commission

Brigitte Fahrni Chiusano,
Présidente-rapporteur

« Motion »

« Zone 51.... Non.... Zone 30 La Tour »

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les municipaux, chères et chers collègues.

Le territoire de notre commune, se déploie entre le lac et l'autoroute A9, entre des zones résidentielles de faible et moyenne hauteur densité de population, pour une population de 11'906 habitants qui sont réparti sur une surface de 329 ha avec 29 km de réseau routier.

Elle est traversée par 2 axes routiers importants entre Vevey et Montreux.

- 1) La Grand-Rue et Rte de St. Maurice. (**Trafics journalier moyen toute années env. 14'000 vhs.**)
- 2) Bd Arcangier, av. de La Perrausaz, av. de Pérouge et la route de Chailly. (**Trafics journalier moyen toutes années env. 5'500 vhs.**)

Actuellement notre commune comporte 5 Zones 30 :

- a) Quais d'Entre Deux-Ville / Boug-Dessous / Grand-Rue
- b) Grand-Rue / Eduard-Müller/ Clos d'Aubonne / av de Traménaz / av. Des Baumes
- c) Av des Alpes / av. de la Condémine / av.de Jaman / ch. De Béranges / av. de Perrausaz
- d) Au Sichoze et En Craussaz
- e) Ch. De la Paisible

Zone 30 = Une zone est constituée d'un ensemble de tronçons de routes, situées dans des quartiers ou des lotissements, dans lesquels les conducteurs sont tenus de circuler d'une manière particulièrement prudente et prévenante. Les véhicules sont prioritaires, mais doivent accorder tous les égards nécessaires aux autres usagers, notamment aux piétons, ils peuvent donc utiliser tout l'espace public, mais ne doivent pas gêner les véhicules, qui restent prioritaires.

La zone 30 a pour objectif de modérer la circulation et, de ce fait, d'améliorer la qualité de vie et la sécurité dans les quartiers d'habitation. Par conséquent, les zones 30 doivent être aménagées dans des quartiers d'habitation clairement délimités et être indiquées de façon bien visible pour les usagers. Elles sont destinées à des rues d'importance secondaire où le taux d'accidents est généralement faible. Le plus souvent, les conditions de la route ne permettent pas de rouler à 50 km/h dans les quartiers concernés. La loi et la prudence élémentaire exigent que la vitesse soit toujours adaptée aux circonstances

Objectif de la zone 30 : Améliorer la qualité de vie dans les quartiers d'habitations.

Effets souhaités :

- 1) Modération du trafic
- 2) Réduire le volume du trafic
- 3) Moins d'émission de gaz
- 4) Meilleure sécurité
- 5) Moins de nuisances sonores

Maintenant en comparant le nombre de véhicules qui circulent dans trois des zones 30 actuelle de notre commune :

-Au Sichoze **264 vhs**

-En Craussaz **220 vhs**

-Ch. De la Paisible **627 vhs**

Avec :

-Ch. De Béranges **1180 vhs**

-Ch. Des Vignes **500 vhs**

-Ch. Des Bulessees **670 vhs**

Au vu de la forte augmentation du trafic routier et transitaire, certains usager utilisent nos routes communales comme des routes de délestages ou de transits. Je demande que la municipalité puisse faire une étude pour créer des nouvelles zones 30 dans notre commune et en particulier la zone de ch. De Béranges / ch. Des Vignes / ch. des Bulessees / ch. Du Crotton, zone où la population a fortement augmenté ces dernières années. En créant des nouvelles zones, il y'aura une modération et fluidification du trafic transitaire, une augmentation de la tranquillité des riverains, une sécurité accrue les promeneurs (*qui a aussi fortement augmenté pour cause de Covid*) et les habitants de ces nouvelles zones.

Je demande que cette motion soit transmise en commission pour sa prise en considération.

Toutes ces informations sont prises de :

- **« Les zones sous la loupe »** Sécurité routière TCS
- **CartoRiviera**

José Espinosa

Soutenu par le groupe UDC La Tour